

ECHO...

Quelques aspects de la réforme de la Licence...

Septembre 2003 sera pour Lyon 2 et pour quelques autres universités françaises l'année du passage à la nouvelle licence, en attendant, en principe en septembre 2004 le passage aux masters. Il se dit beaucoup de choses, et leur contraire, sur cette réforme. Nous allons donc essayer d'y voir un peu plus clair.

Tout d'abord, pourquoi une nouvelle réforme ?

La réforme actuelle s'inscrit dans le projet L-M-D (licence-master-doctorat), encore appelé 3-5-8., projet qui vise à unifier sur le plan international, et en particulier européen, les niveaux de diplôme. Ce projet joue de plus la carte du déplacement des étudiants au cours de leur cursus, ce qui se traduit par le fait que la nouvelle licence ne doit plus être pensée en année mais en semestre, chaque semestre réussi valant 30 crédits européens de transfert (ou ECTS), la licence étant obtenue dès lors que l'étudiant a validé 180 ECTS.

Le D.E.U.G. cependant demeure encore pour quelques années à titre de diplôme intermédiaire. Il faut bien constater que ce diplôme ne servait plus à rien, les recrutements se faisant soit au bac soit à bac plus trois (au minimum).

Une réforme, comment ?

A cette réforme nationale s'ajoutent les choix de Lyon 2 dans la répartition des enseignements, dans le nouveau calendrier et dans la répartition horaire.

En ce qui concerne le premier point il faut souligner que si les étudiants ont toujours le même nombre d'heures de cours, ils auront moins d'enseignements spécifiques à la psychologie et plus d'enseignement d'ouvertures : langue, informatique, nouvelles technologies, mais aussi stages et Unités d'enseignement (UE) de préparation à la vie professionnelle. En effet, cette réforme propose des moyens pour que la sortie des étudiants au niveau trois ne soit pas une sortie par l'échec mais un véritable choix.

En ce qui concerne le second point, le principal changement est que les cours dureront 1h30 et non plus 2 heures, soit 21h et non plus 24 heures par semestre.

Le dernier point concerne le calendrier : pour plus de précision, il faudra vous y reporter attentivement. Notez au passage l'apparition d'une semaine de vacances à Toussaint, le retour à deux semaines pour Pâques, le retour d'une deuxième session (pour le deuxième semestre) en septembre...

Sur le plan pédagogique, cette réforme sur laquelle la commission pédagogique et le conseil de l'institut de psychologie travaillent depuis plus d'un an, se traduit par l'articulation de deux logiques : l'une permet aux étudiants d'identifier les différentes sous-disciplines de la psychologie (clinique, sociale, cognitive, du développement, différentielle), l'autre de travailler à partir d'objets, de thèmes ; ceux-ci seront alors abordés par les différentes sous-disciplines, afin de ne pas perdre de vue l'unité de l'homme et, peut-être, de la psychologie.

Cette réforme, comme toute réforme d'envergure, demandera sans doute des ajustements. Nous comptons sur vous, via vos représentants ou directement, pour nous faire connaître vos remarques.

Dernière remarque pour rassurer ceux qui abordent la réforme sans avoir fini leur année : une grille d'équivalence a été élaborée et validée par le CEVU (Conseil des études et de la vie universitaire) avec pour règle de ne jamais être défavorable aux étudiants.

Bonne rentrée donc dans ces nouveaux habits qui ont tout de même, quant à nombres de contenus qui nous paraissent fondamentaux, un air de famille avec les anciens.

JEAN-MARC TALPIN

**RESPONSABLE DE LA
COMMISSION PÉDAGOGIQUE.**